





# Contrat ZRR de la CCCPS Compte-rendu de la réunion du 19 Octobre 2022

#### Participants:

Structure	Nom						
Agence de l'Eau	Amélie OLIVIER						
Agence de l'Eau	Elise DUGLEUX						
CCCPS	Denis BENOIT						
CCCPS	Alexis PETROFF						
CD26	Aubrey BONNEFOY						
Commune d'Aurel	Jean-Christophe AUBERT						
Commune de la Chaudière	Jean-François LEMERY						
Commune de Mirabel et Blacons	Jean-Philippe ROCHE						
Commune de Rimon-et-Savel	Marcel BONNARD						
Commune Saint Benoit en Diois	Jean Louis BAUDOUIN						
DDT	Olivier CARSANA						
SMPAS	Florian LABAT						
SMPAS	Gilles MAGNON						

## 1. Présentation générale du projet de contrat ZRR

#### 1.1. Description

Le contrat Zone de Revitalisation Rural permet le financement par l'Agence de l'Eau des projets sur l'Eau et l'Assainissement portés par les communes ou syndicats du territoire.

Les enveloppes allouées sont les suivantes :

- -200 000€ pour la partie AEP
- -800 000€ pour la partie Assainissement

L'agence de l'Eau pourra subventionner à hauteur de 70% maximum chaque projet, en fonction des autres cofinancer (CD26 et DETR) afin de respecter le subventionnement maximum de 80% du HT par projet. Les taux de subventionnement sont adaptés à chaque projet.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20221223-DE2022140-DE en date du 23/12/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022140

Le SMPAS a la compétence Adduction et Collecte pour des communes de la CCCPS et de la CCVD. Il a été validé le principe de subventionnement de projets du SMPAS sur des communes de la CCVD (Cobonne et Montclar).

#### 1.2. Retro-planning de l'opération

<u>Février 2023</u>: Signature du contrat avec l'ensemble des partenaires. Un point Press sera organisé par la CCCPS à cette occasion.

<u>Décembre 2022/Janvier 2023</u>: Passage des délibérations dans les différentes assemblées des partenaires (SMPAS, Communes, CCCPS, CD26).

<u>Novembre 2022</u>: Confirmation des cofinancements et rédaction du contrat définitif entre l'Agence de l'Eau et la CCCPS.

Octobre 2022 : Validation des opérations subventionnées par le contrat ZRR.

<u>Septembre 2022</u>: Recensement des opérations subventionnables.

## 2. Tableau des opérations retenues

Ci-joint le plan de financement revu en COPIL du 19 octobre 2022. Les points suivants sont à confirmer :

- -Montant des subventions CD26 et DETR
- -Validation des projets de la commune de Crest : Montant et demandes d'aides faites au CD26 et DETR.

Maître d'ouvrage ▼	Localisation <b>~</b>	CE ACTE : DE2022140  Intitulé de l'opération	Année de démarrage des travaux	Montant de l'opération	Assiette de l'aide de l'agence	Taux d'aide de l'agenc	Montant de l'aide de l'agence	Taux d'aide du CD 26	Montant de l'aide du CD 2	Taux d'aide DETR	Montant de l'aide DETR	% d'autofin anceme	Montant de l'autofinan cemen'▼
PROJETS AEP:													
Aurel	Aurel	Rénovation réseau eau potable et maillage des réseaux	2022	80 000 €	80 000 €	32%	25 600 €	30%	24 000 €	18%	14 680 €	20%	16 000 €
Crest	Avenue Charles Armorin	Renouvellement conduite	2023	115 000 €	115 000 €	70%	80 500 €					30%	34 500 €
La Chaudière	La Chaudière	Amélioration et mise en sécurité du réseau	2023	44 639 €	opération déjà	subvention	née						
Rimon et Savel	Rimon et Savel	Protection captages et réservoirs	2022	76 690 €	opération déjà	subvention	née						
SMPAS	Montclar	Qualité microbiologique - Désinfection Source Cote Belle	2024	50 000 €	50 000 €	40%	20 000 €	40%	20 000 €			20%	10 000€
SMPAS	Piégros	Sécurisation ressource AEP - Maillage DG/Point bas Brunel et Chapeaux	2024	30 000 €	30 000 €	30%	9 000 €	25%	7 500 €	25%	7 500 €	20%	6 000 €
SMPAS	SMPAS	Renouvellement conduites suite analyse CVM non conforme	2024	216 332 €	216 332 €	30%	64 900 €	25%	54 083 €	25%	54 083 €	20%	43 266 €
Total ZRR -AEP				491 332 €	491 332 €	41%	200 000 €	21%	105 583 €	16%	76 263 €	22%	109 766 €
PROJETS ASSAINISS	SEMENT STEP:												
CCCPS	Rimon et Savel	Travaux STEP hameau de Savel à RIMON ET SAVEL	2022	84 200 €	53 760 €	39%	20 966 €	30%	25 260 €	25%	21 050 €	20%	16 840 €
CCCPS	Chastel Arnaud	Travaux STEP des Auberts CHASTEL- ARNAUD	2022	93 605 €	93 605 €	25%	23 401 €	30%	27 994 €	25%	23 401 €	20%	18 721 €
CCCPS	Saillans	Réalisation Rhizocompostage STEP de SAILLANS	2022	300 000 €	300 000 €	70%	210 000 €					30%	90 000 €
SMPAS	Montclar	Reprise STEP non conforme - Vaugelas - FPR	2024	217 000 €	175 080 €	30%	52 524€	25%	54 250 €	25%	54 250 €	20%	43 400 €
SMPAS	Montclar	Reprise STEP non conforme Montclar Village - FPR	2024	119 000 €	119 000 €	30%	35 700 €	25%	29 750€	25%	29 750€	20%	23 800 €
		Sous-total Projets STEP:		813 805 €	741 445€		342 592 €		137 254 €		128 451 €		192 761 €
PROJETS ASSAINISS	EMENT Réseaux El	•											
Aurel	Aurel	Mise en séparatif et modernisation des réseaux EU/EP	2022	27 800 €	opération déjà	subvention	née						
Crest	Avenue Charles Armorin	Mise en séparatif des réseaux EP et EU	2023	215 000 €	112 000 €	70%	78 400 €					20%	43 000 €
Crest	Rue Roderie	Mise en séparatif des réseaux EP et EU	2023	76 528 €	35 350€	70%	24 745 €					20%	15 306 €
Crest	Quartier La Condamine	tranche 2 et 3 Schéma Directeur EU/EP	2023	1 582 943 €	opération déjà	subvention	née						
SMPAS	Piégros	Eaux Claire Parasite EU BRETTE Tranche Optionnelle	2024	134 550 €	133 000 €	40%	53 200 €	40%	53 820 €			20%	26 910 €
		Sous-total Projets Réseaux EU/EP :		426 078 €	280 350 €		156 345 €		53 820€				85 216 €
TOTAL ZRR - ASSAIN	NISSEMENT			1 239 883 €	1 021 795 €	49%	498 937 €	15%	191 074 €	10%	128 451 €	22%	277 977 €
TOTAL COMPT				4 704 047 6	4 = 40 40= =	2001	600.000.0	4774	200 077 0		204 74 4		207 7 6
TOTAL CONTRAT ZR	KK .			1 731 215 €	1 513 127 €	46%	698 936 €	17%	296 657 €	12%	204 714 €	22%	387 743 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20221223-DE2022140-DE en date du 23/12/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022140

#### 3. SISPEA

L'Agence de l'Eau et la DDT rappelle qu'il est impératif de compléter les données demandées dans SISPEA afin de pouvoir bénéficier des subventions de ce contrat. En cas de difficultés les Maitres d'Ouvrage sont invités à contacter Jean Michel MONNET : jean-michel.monnet@drome.gouv.fr – 04-81-66-81-95.

### 4. Passages en conseils communaux, communautaire et syndical.

La CCCPS et L'Agence de l'Eau travaille sur la rédaction du contrat ZRR, il sera envoyé aux communes fin novembre 2022 avec une délibération type pour présentation et validation dans les différents conseils.

Il est demandé aux Maitres d'ouvrages de prévoir l'inscription à l'Ordre du Jour des conseils la délibération pour la signature de ce contrat et de donner les dates de ces conseils à la CCCPS.

Pour information il est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire de la CCCPS du 15 décembre 2022.